



Association pour le développement des entreprises et des compétences (ADEC) - Avenant à la convention financière 2012

Rapport n° CP/2012/703

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention complémentaire à l'ADEC d'un montant de 33 523,32 € au titre de l'année 2012. Cette proposition d'augmentation s'inscrit dans le cadre du portage de l'exposition « L'appart à part » à la Foire de Paris.

Forte de ses compétences techniques, de son expérience reconnue dans le domaine des TIC et de sa maîtrise du réseau des partenaires, l'ADEC est apparue, dès le départ, comme un partenaire privilégié du Conseil Général dans la mise en œuvre et le pilotage de la démarche TIC & Santé.

Elle apporte notamment son expertise technique et méthodologique dans la gestion des projets structurants.

Dans cette suite logique, l'exposition « L'appart à part » à la Foire de Paris du 27 avril au 8 mai 2012 a été assurée par l'ADEC.

Le montant des dépenses engagées par l'ADEC pour cette opération s'élève à 77 173,32 €. Une participation financière des entreprises exposantes a été sollicitée à hauteur de 43 650 €. Il est proposé que le Département prenne en charge le solde restant pour un montant de 33 523,32 €

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35277	65-6574-90	531 000,00 €	35 000,00 €	33 523,32 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Association pour le Développement des Entreprises et des Compétences (ADEC), une subvention complémentaire d'un montant de 33 523,32 € au titre de l'année 2012 pour le portage de l'exposition "L'appart à part" à la Foire de Paris.

Par ailleurs, elle approuve l'avenant à la convention financière 2012 et autorise le Président du Conseil Général à le signer le moment venu.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL